

Message du Président

Le Comité de notre Association se préoccupe depuis assez longtemps déjà des moyens de développer notre activité afin de faire face aux besoins nouveaux que suscitent, en Suisse comme partout dans le monde, l'extraordinaire expansion et la diversification de l'arbitrage commercial, qu'il soit interne ou international.

Notre Association doit, comme le doivent les associations étrangères analogues, s'adapter à cette évolution et à ces besoins et être en mesure de répondre à l'attente des nombreux praticiens, juristes ou non, qui s'intéressent à la prévention et à la solution pacifique des litiges dans une société technicienne et conflictuelle.

Parmi ces besoins, on en citera ici deux, qui sont aussi évidents qu'ils sont imparfairement satisfaits. Ils peuvent se résumer par les mots : information et formation. Il s'agit tout d'abord d'informer le public, les milieux d'affaires et les juristes sur l'arbitrage, ses potentialités et son évolution. D'autre part, il faut former, sur le plan professionnel et déontologique, les arbitres de demain, sans oublier la "formation permanente" des praticiens d'aujourd'hui !

Sur chacune de ces tâches, notamment, on admettra sans peine que l'ASA - SGS, malgré l'essor qu'elle a pris ces dernières années, devrait faire

davantage encore. Le Comité en est conscient et a décidé, à la suite de diverses suggestions, de favoriser et d'encourager l'organisation dans les principales villes du pays de "groupes de travail", dont certains sont déjà en activité ou en voie de constitution, par exemple à Zurich, Bâle, Lausanne et Genève. En effet, deux assemblées annuelles, si bien fréquentées soient-elles, ne suffisent pas (non plus que la publication trimestrielle de notre Bulletin) à satisfaire l'intérêt croissant et la volonté d'action de nos membres, et il convient de faire place ainsi au réjouissant dynamisme qui se manifeste un peu partout en Suisse, et ceci dans l'esprit de notre tradition fédéraliste.

Le Comité entend donc proposer à la prochaine assemblée une modification des statuts, qui reconnaîtrait l'existence de ces "groupes locaux" et permettrait, si le désir s'en manifeste le moment venu, leur transformation en "sections" de l'Association. Une autre modification envisagée tendrait à élargir le Comité, de manière à assurer toujours mieux sa représentativité et à lui associer tous les milieux intéressés.

Signalons enfin que notre prochaine assemblée aura lieu le mardi 19 mai 1987 à 14h30, au Buffet de la Gare de Berne, et aura pour objet, après la partie administrative de rigueur, une conférence du Dr. J. Dohm, suivie d'un débat, sur les garanties bancaires dans l'arbitrage.

Pierre Lalive